

**XII.**

**BUDGET**

**DES**

**NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**

**POUR L'EXERCICE 1889.**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non- Valeurs et des Remboursements a été voté, pour l'exercice 1888, au chiffre de . . . . .	fr. 1,636,500 »
Les prévisions pour l'exercice 1889 s'élèvent à . . . . .	1,656,500 »
Soit une augmentation de . . . . .	fr. 20,000 »

qui se justifie comme il est dit ci-après :

## CHAPITRE II.

ART. 7. - *Restitutions de droits et amendes.*

Les restitutions se sont élevées :

En 1883, à . . . . .	fr. 500,823 »
En 1884, à . . . . .	581,198 32
En 1885, à . . . . .	fr. 666,404 »
Cette dernière somme comprend une restitution extraordinaire de . . . . .	102,678 31
qu'il y a lieu d'éliminer, ci . . . . .	<u>563,725 69</u>
En 1886, à . . . . .	541,887 39
TOTAL . . . . .	fr. 2,187,634 40

La dépense totale de 1887 n'est pas connue; déterminée d'une manière fictive, en ajoutant  $\frac{1}{11}$  au chiffre des restitutions opérées à la fin de novembre 1887, elle s'élève à fr. 548,193 70

Ce chiffre porte la moyenne quinquennale à . . . . .	547,165 42
On propose d'inscrire au Budget de 1889. . . . .	fr. 540,000 »
Porté au Budget de 1888 . . . . .	520,000 »
En plus pour 1889 . . . . .	fr. <u>20,000 »</u>

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de un million six cent cinquante-six mille cinq cents francs (1,656,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**A. BEERNAERT.**

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**  
**POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>NON-VALEURS.</b>			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	195,000 .	
2	— — personnelle . . . . .	315,000 .	
3	— sur le droit de patente. . . . .	130,000 .	654,000 .
4	— sur les redevances des mines. . . . .	5,000 .	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 .	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>REMBOURSEMENTS.</b>			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	250,000 .	
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	540,000 .	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers . . . . .	1,000 .	1,002,500 .
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . . . .	1,500 .	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux . . . . .	170,000 .	
11	Déficit des divers comptables de l'État. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 .	
<b>TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.</b>		.	<b>1,656,500 .</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 février 1888.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :  
Le Ministre des Finances,  
A BEERNAERT.

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**

pour l'exercice 1889.



## BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .
2	— — — personnelle . . . . .
3	— sur le droit de patente . . . . .
4	— sur les redevances des mines . . . . .
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE II.</b>	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers . . . . .
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers . . . . .
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . . . .
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux . . . . .
11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	
<h2>Récapitulation</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . .	
— II. Remboursements. . . . .	
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	254,521 80	
315,000	315,000	»	»	315,000	590,959 49	
150,000	150,000	»	»	150,000	557,789 57	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,247 99	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,646 99	
654,000	654,000	»	»	654,000	1,192,945 64	
250,000	250,000	»	»	250,000	227,089 60	
540,000	520,000	20,000	»	520,000	544,887 59	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,354 96	
1,500	1,500	»	»	2,000	979 27	
170,000	170,000	»	»	220,000	258,556 88	
40,000	40,000	»	»	40,000	74,216 95	
1,002,500	982,500	20,000	»	1,055,000	1,104,045 05	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				
654,000	654,000	»	»	654,000	1,192,945 64	
1,002,500	982,500	20,000	»	1,055,000	1,104,045 05	
1,656,500	1,656,500	20,000	»	1,687,000	2,206,990 69	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				

(424)